

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
5e séance
tenue le
mardi 18 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 5e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.5
24 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Conformément à votre appel, Monsieur le Président, je respecterai l'article 110 du règlement intérieur et ne vous adresserai pas de félicitations, pas plus qu'aux autres membres du Bureau.

Il est heureux que notre commission commence ses débats cette année par les questions de l'ordre du jour relatives au contrôle des armements, au désarmement et à la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales alors que les circonstances de la vie internationale sont positives et favorables. Le climat politique international est encourageant. Ceci nous renforce dans l'espoir que nos débats au cours de la session se caractériseront par un dialogue positif et constructif destiné à aboutir à des solutions et que nous trouverons le moyen de faire progresser la paix et la sécurité internationales.

On a assisté cette année sur la scène internationale à un relâchement des tensions entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, dont le couronnement a été, l'été dernier, dans le domaine du désarmement, le commencement de la destruction effective de certains missiles nucléaires des plus sophistiqués en Union soviétique et aux Etats-Unis. Nous espérons que cette réalisation sera une étape sur la voie qui mène à la destruction de ces armes meurtrières, ce qui nous permettra de vivre dans un monde exempt de ces moyens de destruction massive.

Grâce à l'amélioration sensible des relations internationales, nous voyons poindre à l'horizon la possibilité d'arriver à des solutions justes, durables et globales des conflits régionaux. Le rôle des Nations Unies s'est considérablement accru dans le domaine du règlement pacifique des conflits, ce qui est en conformité avec ce que proclame la Charte et les nouvelles tendances internationales. Grâce aux efforts du Secrétaire général et à ses bons offices, on a vu se renforcer la volonté d'aller dans cette voie. Ce sont des efforts qui méritent tous nos éloges. Nous espérons tous que le rôle des Nations Unies se trouvera accru et s'étendra à toutes les questions internationales en suspens qui ont des répercussions directes sur la paix et la sécurité internationales. Au premier plan de ces questions figurent la question de Palestine, la situation au Moyen-Orient et l'Afrique australe.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Le résultat évident des réunions au sommet successives entre Gorbatchev et Reagan montre qu'aujourd'hui, les relations entre les superpuissances ont gagné en stabilité. Les deux superpuissances ont dépassé le stade de l'affrontement et de la méfiance et viennent de s'engager dans la voie du rapprochement en jetant les ponts de la confiance et de la coopération.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Bien que nous nous félicitons de ces évolutions et de ces changements positifs dans la vie internationale, nous tenons à souligner qu'ils doivent se traduire par la défense des droits et des intérêts d'autres peuples et d'autres Etats.

Le système de sécurité collective et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en vertu de la Charte, reposent en tout premier lieu sur les efforts concertés des gouvernements et des peuples de tous les Etats et sur le renforcement du rôle joué par les institutions multilatérales dans le cadre du système des Nations Unies. A cet égard, ma délégation approuve ce qu'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation :

"Le multilatéralisme s'est montré bien plus capable que ne le serait toute autre solution de rechange d'inspirer la confiance et de conduire à des résultats. Dans le monde entier, des millions d'hommes ont eu la preuve réconfortante du potentiel de l'Organisation et de la validité des espoirs qu'ils mettent en elle." (A/43/1, p. 2)

"Préserver les générations futures du fléau de la guerre", telle était la principale préoccupation de ceux qui ont rédigé la Charte à San Francisco. C'est donc la tâche principale confiée à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création à ce jour. L'attention accordée à cette noble tâche n'a cessé de croître depuis la signature de la Charte. Voilà pourquoi cette question revêt la plus haute priorité.

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies est toujours la seule enceinte internationale de dialogue et de coopération dans la poursuite de ce noble objectif. Ses activités dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements se sont accrues et multipliées à un point tel que, compte tenu des changements survenus dans le monde et de la course contre le temps, ces deux questions sont devenues les préoccupations fondamentales de l'Organisation. Cela, parce que l'on estime aujourd'hui que le désarmement relève non pas de la seule responsabilité des grandes puissances, mais de la responsabilité commune de tous les Etats, sans exception.

La course aux armements dans notre monde a atteint un niveau sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les dépenses militaires annuelles dépassent 1,2 milliard de dollars, ce qui est pratiquement le montant total de la dette des pays en développement, et représente environ 7 % du produit mondial brut. Cela

M. Al-Shakar (Bahreïn)

s'est traduit par l'extension de la course aux armements qui menace gravement la survie de l'humanité et la civilisation. Il ne saurait y avoir la moindre justification à ces énormes dépenses consacrées aux armements, alors que l'écrasante majorité des êtres humains ne dispose pas des produits de base les plus élémentaires, tels que des aliments, de l'eau potable et des soins médicaux.

Nous affirmons donc que l'obsession qui consiste à faire reposer la sécurité sur un accroissement des armements est une illusion qui ne deviendra jamais réalité, si ce n'est grâce à une sécurité collective fondée sur la confiance mutuelle et le strict respect de la Charte quant à l'instauration et au maintien des relations entre les Etats. A notre avis, cela ne peut se faire que si les Etats Membres s'acquittent de leurs obligations à l'égard de la Charte, notamment en ce qui concerne leurs relations avec d'autres Etats et leurs positions sur la scène internationale, en particulier leurs engagements envers le désarmement et le développement. Seule l'adoption d'un programme global de désarmement, comprenant des mécanismes qui permettraient d'accroître l'efficacité du désarmement multilatéral et de renforcer le rôle des Nations Unies, permettrait de réaliser ces buts.

Bahreïn, pays non aligné, poursuit une politique claire fondée sur son engagement de principe et sa profonde conviction que le contrôle des armements et le désarmement général et complet sont les seuls moyens de maintenir la paix et la sécurité internationales, telles qu'énoncées dans la Charte.

Bahreïn estime qu'une guerre mondiale au cours de laquelle seraient utilisées des armes nucléaires signifierait la destruction de l'humanité et de la civilisation que l'homme a édifiées au cours des millénaires. Voilà pourquoi Bahreïn s'associe aux autres pays non alignés et épris de paix pour demander à la communauté internationale de s'efforcer d'assurer le contrôle des armes nucléaires et de parvenir à un désarmement général et complet, surtout dans le domaine nucléaire. Pour nous, c'est l'expression même du principe de la paix et de la sécurité internationales et le moyen de prévenir une guerre nucléaire qui détruirait toute vie sur terre.

Dans la poursuite de cette politique, le Gouvernement de Bahreïn a pris un certain nombre de mesures concrètes et adopté des résolutions pour adhérer à un certain nombre de traités et conventions internationaux portant sur le désarmement et le contrôle des armements.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

C'est ce qu'a déclaré clairement le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, M. Al-Khalifa, lors du débat général en Assemblée générale, le 5 octobre. Il a dit :

"Conformément au principe du maintien de la paix et de la sécurité internationales, consacré dans la Charte, et parce que nous sommes convaincus qu'il est essentiel de créer un monde plus sûr et moins armé, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui, du haut de cette tribune, que le Gouvernement de l'Etat de Bahreïn a décidé d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires de 1968, au Protocole de 1925 concernant la prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, ainsi qu'à la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction." (A/43/PV.18, p. 29/30)

A l'heure actuelle, mon gouvernement prend les mesures constitutionnelles et juridiques nécessaires pour parachever les documents d'adhésion de Bahreïn au Traité, au Protocole et à la Convention susmentionnés.

Fidèle à sa politique établie et à son adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies, Bahreïn a appuyé la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et a demandé que cette déclaration prenne forme concrète par la convocation de la Conférence sur l'océan Indien, demandée maintes fois par l'Assemblée générale, notamment dans sa résolution 42/43.

Fermement convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires engendrerait un climat de confiance et favoriserait la sécurité dans le monde, Bahreïn a également appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Nous ne saurions manquer d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les risques énormes que comporte la course aux armements au Moyen-Orient, en particulier du fait de l'acquisition par Israël d'un arsenal nucléaire, arsenal qu'il développe en instrument de dissuasion et de destruction qui lui donne la supériorité militaire dans la région. Israël refuse obstinément d'adhérer au Traité sur la non-prolifération ou de soumettre toutes ses installations nucléaires au mécanisme international de garanties, ainsi que le demande le Conseil de sécurité dans la résolution 487 (1981), qui a été adoptée après l'acte d'agression perfide commis par Israël, en 1981, contre le réacteur nucléaire de Tamuz, qui était destiné à des fins pacifiques.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

La région du Moyen-Orient aborde aujourd'hui une nouvelle étape d'armement hautement technique avec le lancement par Israël d'un satellite espion dans l'espace extra-atmosphérique. L'acquisition par Israël de la technologie des satellites espions et de la capacité de les lancer dans l'espace lui confère un grand avantage sur les capacités défensives de tous les Etats arabes. Israël peut maintenant suivre le mouvement des forces arabes et photographier les installations militaires névralgiques des pays arabes.

La course aux armements s'intensifie davantage encore du fait qu'Israël a acquis des missiles terre-terre à longue portée et en fabrication. Israël fait grand bruit de l'acquisition par quelques pays arabes d'un certain nombre de missiles, mais cette agitation ne vise qu'à cacher le fait que c'est lui-même qui a introduit des missiles au Moyen-Orient.

Israël possède des missiles Jericho-I et Jericho-II. Ce dernier a été conçu comme vecteur pour des ogives nucléaires d'une portée de 1 450 kilomètres. Selon les aveux d'un technicien nucléaire, Mordechai Vanunu, qui a été condamné à 18 ans d'emprisonnement en Israël pour avoir révélé certains des secrets nucléaires d'Israël, Israël a la capacité de fabriquer annuellement sept bombes atomiques, et il possède, à l'heure actuelle, plus de 100 bombes prêtes à l'usage. Israël peut larguer ces bombes en utilisant ses avions de guerre de fabrication américaine, tels que le F-4, ou l'avion israélien, le Kafir, ou le Jericho II.

L'incapacité des Nations Unies - et, avant tout, du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique - d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces de dissuasion pour empêcher Israël de suivre cette voie et pour le contraindre à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale s'agissant de soumettre ses installations nucléaires au mécanisme international de garanties, et de prévoir des garanties suffisamment efficaces pour qu'il ne puisse pas lancer d'attaques contre des réacteurs nucléaires destinés à des fins pacifiques, comme celui de l'Iraq ou d'autres pays, et l'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter les mesures appropriées pour amener Israël à respecter sa résolution 487 (1981), font peser une grave menace sur la crédibilité même de l'Organisation et font obstacle aux efforts sincères que font les Etats arabes pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Nous devons, à ce propos, parler de la gravité que revêt la collaboration nucléaire qui s'est établie entre Israël et l'Afrique du Sud. Ils sont tous deux racistes, agressifs, dominateurs et aspirent à l'hégémonie. Ils recourent tous deux à l'occupation armée. La collaboration militaire étroite qui les unit depuis des années croît d'année en année. Elle englobe une coopération nucléaire et stratégique, que la communauté internationale a condamnée maintes et maintes fois en raison de la menace qu'elle fait peser sur les peuples et les Etats d'Afrique de même que sur les Etats et les peuples arabes. L'acquisition par Israël et par l'Afrique du Sud d'armes nucléaires non seulement fera obstacle à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et au Moyen-Orient, mais aussi entravera les efforts entrepris pour parvenir à une juste solution du conflit arabo-israélien, de la question de Namibie et de la question du régime minoritaire en Afrique du Sud.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

De plus, la politique de ces deux régimes racistes vise à saper la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Sud et à imposer leur hégémonie dans ces deux régions. La situation est encore aggravée par le fait que l'Afrique du Sud et Israël refusent de placer leurs installations nucléaires sous le régime international d'inspection et sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les résultats de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue au printemps dernier, ont été décevants, malgré l'atmosphère positive dans laquelle la session s'est déroulée et malgré les résultats concrets auxquels sont parvenues, bilatéralement, les deux superpuissances grâce à la conclusion du Traité sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI de 1987 - et à l'échange d'instruments de ratification lors du Sommet de Moscou, en 1988.

La communauté internationale a ainsi nourri l'espoir qu'il serait possible de conclure d'autres accords sur la limitation de la course aux armements tant nucléaires que classiques, aux niveaux régional et multilatéral, et d'élaborer peut-être un programme de travail intégré de nature à donner une impulsion nouvelle au processus de désarmement. Cela contribuerait en outre, espérait-on, à la réalisation du noble objectif consacré dans la formule "le désarmement pour le développement". Malheureusement, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pu renforcer ces espoirs, malgré l'atmosphère propice créée par la signature du Traité FNI et le fait qu'il devenait possible de franchir les obstacles qui entravaient la conclusion d'un traité portant sur la réduction de 50 % des armements stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique (START).

L'Assemblée générale n'a donc pas été en mesure, à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, d'adopter par consensus un document final, mais cela ne devrait pas dissuader la communauté internationale de poursuivre ses efforts en vue d'assurer la paix et de la sécurité internationales. Cela ne devrait pas non plus entamer sa détermination de poursuivre ses efforts pour préserver les générations futures d'une guerre de destruction globale. Il est essentiel de faire des efforts concertés, au niveau multilatéral, pour parvenir au désarmement tant nucléaire que classique et de continuer, au niveau international, de sensibiliser l'opinion publique sur l'importance du désarmement sous tous ses aspects.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Parallèlement, des efforts internationaux similaires devraient être faits pour faire régner la justice économique et sociale pour tous les peuples du monde. Nous tenons à souligner, à cet égard, le rôle primordial joué par les Nations Unies dans ce domaine capital, l'Organisation étant la seule instance internationale où tous les Etats sont représentés, indépendamment de leurs différences idéologiques, politiques et sociales. C'est grâce aux Nations Unies que tous les pays peuvent participer aux négociations concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est grâce à l'Organisation et à ses institutions spécialisées qu'on peut vérifier si les conventions conclues dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement sont respectées.

Nous vivons à une époque caractérisée par le fait que la capacité de détruire notre planète tout entière existe. Mais cette horrible capacité n'est à la portée que de quelques-uns. C'est pourquoi l'acquisition de la capacité de faire la paix et de sauvegarder la sécurité internationale doit constituer la principale préoccupation de la majorité des pays de notre monde. Dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, la communauté internationale définit ses priorités dans le domaine du désarmement, au premier rang desquelles figure la nécessité d'empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire. A cet égard, les pays non alignés ont déclaré à plusieurs reprises que le recours aux armes nucléaires constitue non seulement une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, mais aussi un crime contre l'humanité tout entière. Voilà pourquoi ma délégation soutient qu'il nous appartient, à la veille du XXI^e siècle, de nous efforcer ensemble - en tant que gouvernements et en tant que peuples - de sauver l'humanité et de construire un monde meilleur pour les générations futures, un monde exempt d'armes meurtrières, surtout d'armes de destruction totale.

Le Comte YORK von WARTENBURG (République fédérale d'Allemagne)

(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Depuis de nombreuses années, les Nations Unies bénéficient de vos connaissances étendues, de votre vaste expérience et de vos compétences de négociateur dans le domaine du désarmement. Nous sommes donc très heureux de vous voir diriger cette année les travaux de la Première Commission. Je puis vous assurer de l'appui total de ma délégation à l'accomplissement de votre tâche.

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

La déclaration faite aujourd'hui par le représentant de la Grèce l'a été au nom des Douze. Comme elle reflète aussi le point de vue de la République fédérale d'Allemagne, mes observations ne la modifieront pas, mais la compléteront.

Cette année, le débat de la Première Commission se déroule dans un climat politique favorable. Les relations entre l'Est et l'Ouest se sont considérablement améliorées au cours des dernières années, ce qui a eu des effets notables, particulièrement dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Le traité sur l'élimination globale totale des missiles à moyenne portée basés à terre soviétiques et américains, entré en vigueur le 1er juillet de cette année, est un résultat important de cette évolution. C'est en même temps un jalon dans l'histoire de la limitation des armements. Maintenant, pour la première fois, toute une catégorie d'armes est éliminée du monde entier.

Depuis son entrée en vigueur, le Traité conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - a été appliqué comme prévu. Les inspections mutuelles représentent une contribution importante à l'établissement de la confiance entre l'Est et l'Ouest. Il importe donc maintenant d'exploiter l'élan ainsi engendré, et de faire suivre le Traité FNI de mesures complémentaires de grande portée dans le domaine du désarmement classique, nucléaire et chimique.

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

Je voudrais faire connaître la position de mon gouvernement sur les différents aspects de la limitation des armements.

La stabilité de type classique en Europe est la clef militaire de la sécurité européenne. Les Européens attachent donc une importance particulière à l'ouverture prochaine de négociations sur la limitation des armes classiques. Avec nos alliés, nous présenterons des propositions qui, tout en respectant les exigences de notre sécurité commune en tant qu'alliance, nous permettront de profiter de l'état actuel des relations entre l'Est et l'Ouest pour poursuivre une politique concertée de sécurité en commun dans ce domaine également.

En tant que résultat équilibré et important de la réunion de suivi de Vienne, il est maintenant urgent de conclure les discussions sur les mandats en cours et d'ouvrir les négociations sur la stabilité de type classique avant la fin de cette année. Les objectifs les plus importants de ces négociations sont l'établissement de la stabilité de type classique en Europe à un niveau plus bas et l'élimination de la capacité de mener des attaques surprise ou d'entreprendre une action offensive de grande ampleur.

Nous cherchons à établir des plafonds égaux en deçà de la puissance de la partie la plus faible, principe qui a été accepté par les pays signataires du Pacte de Varsovie. Comme la situation initiale se caractérise par des asymétries importantes, au détriment de l'Ouest, ce n'est que grâce à des réductions asymétriques radicales que l'on parviendra à un équilibre. Cela signifie, tout simplement, que ceux qui ont plus doivent supprimer plus. Il est tout à fait satisfaisant de voir que l'Est et l'Ouest sont maintenant d'accord sur cette question.

Un autre aspect important des négociations à venir est la discussion de doctrines militaires et de notions de sécurité en vue d'en tirer des critères pour l'instauration de la stabilité. Par conséquent, l'élimination de la capacité d'attaque et le principe de suffisance en matière de défense doivent se refléter dans la puissance, dans l'armement et dans le déploiement des forces armées.

Les résultats découlant des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité qui ont été adoptées à Stockholm nous encouragent à accroître et à développer ces résultats dans une deuxième série de négociations sur la base du mandat de Madrid. Cela comprend l'amélioration et l'application plus stricte des mesures qui ont déjà fait l'objet d'un accord, ainsi que des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité.

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

A la lumière de l'expérience acquise au cours de la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, on peut dire que les activités militaires sont devenues infiniment plus transparentes et prévisibles. Il est tout à fait logique que l'Est et l'Ouest exercent leur droit d'effectuer des inspections. Les inspections sont devenues routinières et sont utilisées par l'Est et l'Ouest comme un instrument propre à accroître la confiance. Nous nous en félicitons. Elles servent également d'exemple pour d'autres domaines de la limitation des armements.

La réduction de 50 % des armes nucléaires offensives stratégiques qui fait actuellement l'objet de négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique doit être concrétisée. La conclusion d'un traité START permettra d'instaurer une stabilité stratégique et servira ainsi les intérêts de sécurité des Etats européens et de tous les autres Etats.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient également convenir d'une solution au problème posé par les armes défensives et spatiales qui tiennent compte des intérêts de sécurité des deux parties. A cet égard, nous préconisons une adhésion constante au Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques de 1972 (ABM), qui constitue l'une des pierres angulaires de la stabilité stratégique. Ce traité devrait être respecté tant que les partenaires aux négociations n'auront pas défini une solution concertée différente, c'est-à-dire une solution qui garantirait de même une stabilité stratégique.

Les missiles nucléaires basés à terre d'une portée inférieure à 500 kilomètres qui ne sont pas couverts par le Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles nucléaires à plus courte et moyenne portée - le Traité FNI - doivent également être inclus dans les négociations en vue d'éliminer les déséquilibres considérables qui existent actuellement en faveur des pays signataires du Pacte de Varsovie.

Les participants à la Conférence du désarmement de Genève doivent maintenant s'efforcer ensemble de parvenir sans retard à l'objectif qu'ils se sont tous fixé, à savoir l'interdiction globale des armes chimiques. La réalisation de cet objectif doit inclure un accord sur un régime de vérification efficace. Chaque pays doit réaliser pleinement que toute violation évidente au point de vue

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

militaire de l'interdiction des armes chimiques aurait de grandes chances d'être découverte. Le fait que ces armes inhumaines ont été réellement utilisées, et ce très récemment, montre combien il est urgent d'obtenir leur interdiction générale et complète. Seule une interdiction de ce genre débarrassera le monde entier des armes chimiques à tout jamais.

Ces derniers mois, les négociations de Genève ont moins progressé que nous l'espérions à la suite de l'impressionnante évolution politique de l'an dernier. Néanmoins, avec le dernier texte de transition, la Conférence dispose déjà d'une base de travail excellente et bien engagée. Afin de régler certains détails en suspens et parfois difficiles, il faut que la volonté politique dont chacun fait preuve soit concrétisée dans des apports de fonds au texte de la Convention. Nous continuerons de jouer un rôle actif dans ce processus.

Nous saluons l'initiative du Président Reagan visant la convocation d'une conférence des signataires du Protocole de Genève de 1925 et l'empressement de la France, comme l'a annoncé le Président Mitterrand, d'accueillir cette conférence à Paris. Nous participons activement aux efforts qui sont faits pour renforcer tous les instruments destinés à empêcher l'emploi et la prolifération des armes chimiques avant même qu'une interdiction globale soit décrétée.

Mais au-delà de tous ces efforts, nous devons continuer de poursuivre le véritable objectif d'une interdiction globale le plus activement possible. La Conférence envisagée ne peut remplacer une interdiction globale des armes chimiques, et à ce sujet, nous sommes tout à fait d'accord avec les initiateurs et les organisateurs de cette conférence.

Mon gouvernement demande depuis longtemps que l'on conclue dès que possible un accord sur l'interdiction des essais nucléaires vérifiable d'une manière efficace. Bien qu'étant un Etat non doté d'armes nucléaires, nous contribuons, d'un point de vue pratique, au développement de moyens globaux et efficaces de vérification dans le cadre de la Conférence de Genève sur le désarmement. A notre avis, les restrictions progressives des essais nucléaires en vue de l'interdiction complète des essais nucléaires sont la seule solution réaliste, car l'attitude du tout ou rien n'a pas permis de résoudre la question de l'interdiction des essais.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont le mois de juillet dernier marquait la vingtième année de l'entrée en vigueur, a été au centre de la stabilité internationale et des efforts déployés pour garantir la paix. Nous

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

ferons tout notre possible pour assurer que ce traité puisse rester - au-delà de 1995 - un moyen efficace d'empêcher la prolifération des armes nucléaires et une base pour la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous prions tous les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à ce traité, et nous demandons également instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires d'assumer les engagements qu'ils ont contractés en vertu de l'article VI du Traité et de négocier s'agissant des mesures en faveur du désarmement nucléaire.

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

Lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui a eu lieu cette année, nous avons examiné les efforts faits dans les différents domaines du désarmement et nous avons essayé de voir où se trouvaient les éléments communs pour l'adoption de mesures futures.

Malheureusement ces efforts n'ont pas mené à un consensus. Toutefois, le travail de base peut et doit être utilisé à bon escient à la Première Commission. Nous pensons qu'en agissant ainsi, nous devrions nous concentrer sur les questions pour lesquelles nous sommes déjà parvenus à une large mesure d'accord et poursuivre, à partir de cette base, ici à la Première Commission. Le désarmement et le contrôle des armes nécessitent des efforts persistants si l'on veut parvenir à de réels progrès.

Nous sommes témoins d'une amélioration tangible des relations Est-Ouest et d'un rôle renforcé pour les Nations Unies. Nous nous félicitons de cette tendance. Mettons aussi l'importance croissante des Nations Unies au service du désarmement et de la sécurité en faisant de ce débat à l'échelle mondiale un apport constructif aux négociations bilatérales et multilatérales. Ces négociations doivent être accompagnées des observations de l'organisation mondiale; elles ont besoin de l'élan engendré par les débats à cette instance mondiale.

Mais il est toutefois très important que le débat tienne dûment compte des négociations en cours. Dans sa déclaration au nom des 12 à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, a parlé de cette interaction comme d'une possibilité de "parallélisme constructif".

La tendance positive que j'ai mentionnée ne peut et ne doit se limiter à l'Europe. Comme nous pouvons le constater, c'est de bon augure pour le règlement des conflits régionaux et des problèmes liés aux affrontements militaires et aux niveaux élevés des armements dans d'autres régions du monde.

Ces observations sur les différents aspects du contrôle des armes ont un dénominateur commun : le besoin de transparence. Je voudrais, pour en parler, vous donner l'exemple des budgets militaires, question qui a été débattue pendant de nombreuses années à la Première Commission, à la Commission du désarmement des Nations Unies, et à la Conférence de Genève sur le désarmement. Aucun progrès ne sera possible dans ce domaine tant qu'une poignée d'Etats Membres ne révéleront pas leurs données, en respectant le système de rapport standardisé des Nations Unies,

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

ce qui aiderait à donner la transparence nécessaire. La République fédérale d'Allemagne est l'un des quelques pays qui ont mis leurs statistiques à la disposition de tous dès le début. La transparence exige qu'un beaucoup plus grand nombre de pays consentent à partager leurs données.

Prenons par exemple le cas de l'interdiction des armes biologiques (bactériologiques). Si les données appropriées avaient été transmises comme il est prévu dans la Déclaration finale de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction qui a eu lieu en septembre 1986, cela indiquerait beaucoup plus clairement dans quelle mesure les signataires respectent la Convention de 1972. Nous prenons cette obligation très au sérieux et à deux reprises, nous avons transmis des informations au Secrétariat des Nations Unies. Nous demandons aux Etats signataires qui ne l'ont pas encore fait de communiquer au Secrétariat les informations qu'ils ont accepté de donner.

La transparence est une condition indispensable à la confiance mutuelle entre les Etats. Sans elle, les efforts faits pour réaliser le contrôle des armes et le désarmement n'ont aucune chance de succès. C'est la raison pour laquelle nous considérons l'établissement de la confiance comme l'élément essentiel de tous les efforts dans les différents domaines du contrôle des armes et du désarmement. C'est précisément pour cette raison que nous avons recherché pendant de nombreuses années ici, à la Première Commission et à la Commission du désarmement, la possibilité de définir des directives afin d'aider les pays intéressés à adopter des mesures d'ordre pratique dans le processus d'établissement de la confiance. Ces directives sont maintenant devant nous, grâce à l'aide et à la coopération de nombreux pays. Nous présenterons un projet de résolution pour qu'elles soient approuvées et appliquées et je demande à l'avance l'appui de toutes les délégations.

Nous pouvons enfin dire que le désarmement n'est plus seulement une possibilité éloignée, c'est un processus qui a lieu maintenant. Il nécessite et mérite l'appui de tous les pays, aussi bien qu'ici, aux Nations Unies. La Première Commission joue un rôle central à cet égard. Ceci étant, la question d'assurer les procédures les plus favorables revêt une importance accrue. Nous avons commencé notre débat sur les moyens et modalités permettant d'augmenter l'efficacité des travaux du Comité l'année dernière, et cette question sera réexaminée au cours des

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

prochaines semaines. Il y a deux choses dont il faut tenir compte. Premièrement, nous voulons renforcer la Première Commission et deuxièmement, nous devrions tendre vers des débats et des résolutions qui soient susceptibles de contribuer de façon plus tangible aux négociations en question.

Au cours des prochaines semaines, Monsieur le Président, vous pourrez être assuré de l'appui total de la délégation de la République fédérale d'Allemagne qui est toujours prête à vous aider et à jouer un rôle actif dans les travaux de la Commission.

M. STRESOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation part de cette prémice qu'aujourd'hui existent des conditions sans précédent qui permettent d'accroître sensiblement la coopération internationale en matière de sécurité et de désarmement.

Les événements récemment survenus dans la vie internationale ont souligné le rôle grandissant des Nations Unies en ce qui concerne la réduction des tensions et la solution des conflits. Nous assistons à une tendance positive qui consiste à remplacer l'affrontement par un dialogue de fond sur toute la gamme des questions de sécurité et de désarmement, accompagné beaucoup moins qu'auparavant, de manifestations de heurts idéologiques.

Todor Zhivkov, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, s'adressant à la quatrième Conférence de l'Union interparlementaire à Sofia déclarait : "Les nouvelles réalités exigent l'élaboration d'une conception appropriée du monde contemporain, l'abandon des perceptions dépassées, l'adoption de principes sur la base desquels nous pouvons et devrions aborder d'une manière entièrement neuve tant les problèmes actuels de l'humanité que les perspectives de développement mondial". A notre avis, le débat à l'Assemblée générale pendant la présente session montre que les tendres germes de cette nouvelle manière d'appréhender la solution des problèmes internationaux acquièrent peu à peu de la force.

M. Stresov (Bulgarie)

Le concept de sécurité reposant sur l'équilibre des intérêts et sur des solutions non violentes des problèmes mondiaux est un élément essentiel de la nouvelle pensée politique. Ce concept est à la base des propositions avancées par le Secrétaire général, Mikhaïl Gorbatchev, dans la déclaration qu'il a faite le 15 janvier 1986. Les décisions et les propositions du Mouvement des pays non alignés et les initiatives des Six de New Delhi contribuent de façon sensible à raffermir les tendances positives qui caractérisent les relations internationales.

Lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la discussion a porté sur la nécessité de faire appel au potentiel des Nations Unies afin de développer un nouveau concept de désarmement, reposant sur la notion d'interdépendance du monde d'aujourd'hui. Le désarmement nucléaire demeure l'objectif primordial de la communauté internationale. L'immense majorité des Etats Membres est favorable à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et notamment à l'interdiction des armes dans cet environnement.

On admet généralement que le dialogue intensif entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armements et le désarmement revêt une importance particulière dans l'obtention de résultats significatifs dans ce domaine. Le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée est en cours d'exécution. Ceci prouve que son rôle est considéré comme étant une première étape importante vers un désarmement véritable, étape qui comporte de nouvelles caractéristiques en matière de transparence et de vérification.

La communauté internationale tout entière porte indubitablement intérêt à la poursuite et à l'élargissement du dialogue soviéto-américain, et en tout premier lieu, à la conclusion d'un accord sur la réduction de 50 % de leurs armes stratégiques offensives en stricte conformité avec le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques qui a été signé en 1972 avec l'engagement de ne pas se retirer de ce traité durant une durée convenue.

Dans le même temps, les Nations Unies devraient adopter des mesures multilatérales pour compléter les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, notamment eu égard au désarmement nucléaire, à l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En outre, lors de la troisième session

M. Stresov (Bulgarie)

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, diverses propositions ont été faites portant sur les modalités de participation d'un grand nombre d'Etats à la solution de ces questions fondamentales. La reconnaissance de la nécessité d'une approche multilatérale du désarmement exige le ferme engagement de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes pertinents dans ce domaine.

La délégation de la République populaire de Bulgarie estime que cette session devrait s'attacher à réaliser un accord sur un mécanisme réaliste et mutuellement acceptable afin d'internationaliser les efforts concernant tant les questions qui font actuellement l'objet de négociations que les nouvelles questions de désarmement.

Il convient également de rationaliser les travaux des diverses instances qui traitent des problèmes de désarmement, notamment la Première Commission et la Conférence du désarmement. La quarante-troisième session de l'Assemblée générale devrait contribuer à faire progresser cette question de façon significative.

L'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires est un exemple éloquent d'une situation dans laquelle les résultats ne répondent pas aux aspirations de l'immense majorité des Etats Membres. La position de la Bulgarie à cet égard est bien connue : nous sommes partisans de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et, en tant qu'étape vers cet objectif, nous appuyons la ratification des traités soviéto-américains de 1974 et de 1976. Il est encourageant qu'à la suite des expériences soviéto-américaines réussies en matière de vérification sur place, les travaux portant sur la question touchent à leur fin. Une autre étape intermédiaire consisterait à conclure un accord réduisant l'effet et la quantité des explosions nucléaires soviétiques et américaines.

Nous sommes très heureux de constater que l'Union soviétique est disposée, comme l'a dit ce matin le Ministre des affaires étrangères, M. Petrovsky, à déclarer immédiatement, sur une base de réciprocité avec les Etats-Unis, un moratoire sur les essais nucléaires, d'une durée illimitée ou limitée à une période convenue.

L'initiative des six Etats de convoquer une conférence internationale afin d'adopter une décision qui permettrait de transformer le traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau de 1963 en un traité d'interdiction totale des essais mérite d'être sérieusement étudiée.

M. Stresov (Bulgarie)

L'interdiction et l'élimination des armes chimiques faisant l'objet de négociations à la Conférence du désarmement exigent des mesures nouvelles et décisives afin de permettre la conclusion rapide d'une convention appropriée. Elle devrait englober tous les Etats qui ont la capacité de fabriquer des armes chimiques, envisager des mesures de vérification strictes pour empêcher leur mise au point et dans le même temps, elle ne devrait pas entraver le fonctionnement normal de l'industrie chimique à des fins pacifiques.

En vue d'arriver à cet objectif, la République populaire de Bulgarie a d'ores et déjà déclaré qu'elle ne fabriquait pas d'armes chimiques, n'avait pas de stocks d'armes chimiques, qu'ils soient nationaux ou étrangers, sur son territoire et que son industrie chimique ne produisait pas de précurseurs clefs d'agents de guerre chimique.

Notre délégation a écouté avec intérêt les propositions du Président Ronald Reagan et du Président François Mitterrand au cours de la présente session de l'Assemblée générale et leur consacre un examen attentif. La République populaire de Bulgarie appuie toutes les mesures destinées à défendre l'autorité du Protocole de Genève de 1925 mais continue de penser que l'objectif final demeure la conclusion rapide d'une convention globale portant interdiction des armes chimiques. On doit également rechercher une solution d'ensemble au problème du désarmement classique. La proposition de créer un registre des Nations Unies relatif aux ventes et aux fournitures d'armes classiques mérite d'être examinée plus avant. Des efforts concertés s'imposent également pour empêcher le perfectionnement technique des armes classiques et limiter leur modernisation.

Nous sommes à la veille d'une étape importante : l'ouverture de nouvelles négociations afin de renforcer la stabilité et la sécurité dans toute l'Europe à des niveaux plus bas des forces armées et des armements de type classique. Les propositions faites par le Comité consultatif politique des Etats membres du Pacte de Varsovie, au mois de juillet dernier, contribuent largement à atténuer l'inquiétude de certains pays à propos de la réduction des armes classiques en Europe. Je tiens à rappeler que dans son désir de réduire le niveau de l'affrontement militaire en Europe, mon pays poursuit ses efforts en vue de transformer les Balkans en une zone exempte d'armes de destruction massive.

M. Stresov (Bulgarie)

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale a donné un élan à la recherche d'une approche mutuellement acceptable de la vérification sous tous ses aspects, sous les auspices des Nations Unies. La question des armements navals et du désarmement est un autre domaine qui appelle des efforts conjugués de la part de la communauté internationale. La Bulgarie est disposée à coopérer avec toutes les délégations concernées à la solution de ce problème. Nous nous proposons de revenir ultérieurement plus en détail sur cet aspect du désarmement.

En conclusion, j'aimerais souligner l'approche constructive et objective adoptée à la présente session de l'Assemblée générale et exprimer l'espoir que notre commission apportera sa contribution précieuse à la solution des questions du désarmement encore en suspens.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider les travaux de cette importante commission et vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Un regard d'ensemble sur les événements et l'évolution de la situation mondiale actuelle fait clairement apparaître les préoccupations qu'éprouvent les peuples du monde devant le danger des armements, en particulier des armements nucléaires. Nous voyons aussi les efforts que déploie l'homme pour, d'une part, mettre au point et acquérir ces armes et pour désarmer, d'autre part. Si ce dilemme a un sens, il signifie qu'il y a divergence dans nos points de vue et que la confiance est encore absente de la vie internationale.

La préoccupation commune des peuples du monde a des racines historiques, la guerre étant à l'origine de la mort de millions d'êtres humains. A titre de rappel, je me contenterai de quelques statistiques. Elles sont tirées du livre de Bruce Russett "Trends in World Politics". Les guerres qui ont été livrées entre 1820 et 1863 ont coûté la vie à environ 2 millions de personnes par rapport aux 4,5 millions qui ont péri dans les guerres qui se sont déroulées entre 1864 et 1907, aux 8,5 millions qui sont morts pendant la première guerre mondiale et à plus de 81 millions de personnes, dont plus de 65 millions de civils, tombés au cours de la seconde guerre mondiale. D'autres statistiques indiquent que le nombre de victimes de la guerre a, depuis la seconde guerre mondiale, dépassé 30 millions, dont la plupart d'entre eux étaient des civils. Compte tenu de l'évolution des nouvelles techniques de destruction, il est évident que les perspectives d'avenir sont bien sombres, à moins que nous puissions arrêter le danger.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Depuis les années 50, le monde a consacré 5 milliards de dollars à l'achat d'armements. Nous pouvons dire ici que les deux superpuissances ont dépensé 67 % de cette somme. En d'autres termes, le monde consacre plus de 1 million de dollars par minute aux armements à une époque où le revenu par habitant - pour les plus privilégiés - dans plus de 30 pays pauvres, ne dépasse guère plus de 200 dollars par an. Les populations de ces pays les moins développés représentent 27 % de la population mondiale.

De ces statistiques, on peut tirer de nombreuses conclusions.

Premièrement, la plupart des pays du monde dépensent pour leurs forces armées bien plus qu'ils ne dépensent pour la santé, le développement social et l'éducation de leurs citoyens. Le monde dépense 16 000 dollars par an pour chaque soldat alors qu'il n'en dépense que 230 pour chaque étudiant.

Deuxièmement, les statistiques et les tendances montrent que les pays en développement suivent l'exemple des pays industrialisés. Si les dépenses des pays industrialisés augmentent, celles des pays en développement augmentent également. Que les dépenses militaires des pays militaires en développement soient passées de 15 % en 1976 à 25 % l'année dernière en est la preuve. C'est ce qu'il ressort des études menées par l'Institut américano-asiatique pour les armements et le contrôle des armements. Les statistiques des Nations Unies montrent que ce phénomène entrave le processus de développement, voire paralyse de nombreux pays, en particulier les moins développés.

Troisièmement, il existe un lien étroit entre les problèmes régionaux et les armes, notamment en ce qui concerne les pays qui suivent des politiques d'agression et d'occupation et créent des sphères d'influence, obligeant du même coup les victimes de ces politiques à se doter d'armes pour survivre et défendre leurs droits. Dès lors, si désarmement il doit y avoir, ceux qui poursuivent des politiques d'agression doivent y renoncer et reconnaître le droit des autres pays, en particulier des petits pays, de vivre en paix.

Ainsi, la politique d'Israël qui se fonde sur l'expansion et l'agression et le déni du droit du peuple palestinien, comme l'a confirmé l'Organisation, a imposé au Moyen-Orient une course effrénée aux armements. De plus, Israël a introduit des armes nucléaires au Moyen-Orient et a contribué, avec le Gouvernement raciste sud-africain, à leur introduction en Afrique. Israël a déclenché une nouvelle spirale de la course aux armements dans la région.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Je veux réaffirmer l'importance que mon pays attache à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il faudrait aussi en créer une en Afrique et au Sud-Est asiatique, car ces armes sont très dangereuses, non seulement pour ces régions mais pour le monde entier, en raison de la persistance de foyers de tension dans ces régions, en particulier au Moyen-Orient. Notre position est tout à fait conforme à celle adoptée par l'Assemblée générale depuis sa vingt-neuvième session et la session extraordinaire consacrée au désarmement, qui s'est tenue du 31 mai au 25 juin dernier. A cette session extraordinaire, a été soulignée la relation tripartite qui existe entre le désarmement, la sécurité internationale et le développement. Cette session n'a cependant pu aboutir à une issue fructueuse, malgré la détente observée entre les deux superpuissances et le consensus manifesté par les participants. Cet échec tient, d'une part, à l'absence de confiance et donc à l'absence de volonté politique de la part de certains pays et, d'autre part, à la priorité donnée par certains groupes internationaux à différents points à l'ordre du jour.

Le désarmement a besoin de la confiance mutuelle. Par suite de l'amélioration sensible des relations entre les superpuissances et des progrès enregistrés dans quelques conflits régionaux, les relations internationales commencent à être empreintes d'une certaine confiance.

M. CAMARA (Guinée) : Votre élection à la présidence de cette Première Commission, tout en mettant en exergue vos qualités remarquables, est aussi un hommage rendu à votre pays, le Canada, dont les traditions démocratiques et la vocation humanitaire sont appréciées de tous. C'est que le Canada a toujours entretenu avec la Guinée des relations étroites et amicales.

Si nos travaux se déroulent actuellement dans le cadre de la continuité, c'est-à-dire avec le vent de l'apaisement qui souffle toujours sur les relations internationales soulevant une masse d'espérances légitimes malgré quelques points névralgiques où couve l'instabilité, il est indéniable que l'humanité n'a pas conjuré la menace périlleuse de guerre nucléaire.

En effet, à toutes les instances internationales, nous n'avons pas manqué tous ensemble d'exprimer, à juste raison, notre réconfort moral face aux progrès significatifs enregistrés dans les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement, et de traduire cette nécessité impérieuse d'inverser la tendance négative à la course aux armements nucléaires.

Le dialogue amorcé entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ayant abouti à la signature, en décembre 1987, sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, missiles dont certains ont déjà été détruits en août dernier, constitue, certes, un pas important vers le désarmement nucléaire. Notre génération est témoin aujourd'hui de la gestation d'un monde de compréhension mutuelle.

Mais subsistent encore bien des obstacles à contourner et des réticences à vaincre. Des compromis nécessaires sont à faire.

C'est pourquoi les deux superpuissances qui ont donné à leurs relations un contenu pacifique et réaliste, en admettant qu'aucune guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne devra être menée, doivent davantage concrétiser cette démarche novatrice, en accélérant les négociations sur la réduction de 50 % de leurs armements nucléaires stratégiques.

Ma délégation partage l'opinion selon laquelle cette étape devra être suivie de l'établissement d'un calendrier précis de désengagement nucléaire progressif associant tous les Etats dotés d'arsenaux nucléaires, tant il est vrai que la recherche de la paix s'effectue dans le sens de l'universel, sur la base d'une responsabilité collective.

M. Camara (Guinée)

Un tel accord est indispensable, car la production quantitative et qualitative des armes nucléaires, loin de garantir la paix et la sécurité d'une nation, est plutôt génératrice de tensions et de méfiance inutiles. Mais le fond de la question demeure non résolu, à savoir la mise en oeuvre du programme global de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978.

Ainsi, en raison du caractère limité de leur impact et du nombre restreint des parties signataires, les accords bilatéraux doivent être nécessairement accompagnés d'autres mesures à l'échelle multilatérale, pour rendre effectif et universel le désarmement nucléaire.

Il s'agit en premier lieu d'adopter des mesures concrètes sur la course aux armements et ensuite sur le désarmement nucléaire.

Ainsi, l'on conclurait dans les meilleurs délais, un traité multilatéral sur l'interdiction des essais nucléaires, malgré les divergences tranchées sur son degré d'urgence et sur les modalités pratiques de sa réalisation.

C'est le seul moyen d'empêcher la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et leur prolifération, comme l'ont déclaré à Stockholm en janvier 1988, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Inde, de l'Argentine, du Mexique, de la Suède, de la Tanzanie et de la Grèce, tous membres du Groupe des six nations pour la paix.

Il ne suffit pas à nos yeux de mener des négociations sur la base d'une approche par étapes. Le dérivatif du mal consiste à faire preuve de souplesse, en acceptant l'expérience de la mise sur pied d'un mécanisme institutionnel de vérification et de surveillance mondiale, comme instrument pour ratifier d'abord les différents traités, notamment ceux de 1974 sur la limitation des essais souterrains, de 1976 sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, mais aussi et surtout celui sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968.

L'appel de l'Assemblée générale lancé à la Conférence du désarmement et aux principaux Etats nucléaires conserve encore toute son actualité s'agissant, pour la première, d'entamer les travaux de fond sur ce sujet et, pour les seconds, de convenir de mesures provisoires vérifiables. Les résultats atteints ne sont pas encore satisfaisants; il semble qu'un consensus n'a pu être obtenu à Genève.

Ma délégation attache la plus grande importance à la prévention de la guerre nucléaire et à la non-utilisation de l'arme nucléaire.

M. Camara (Guinée)

Elle déplore à ce sujet qu'à ce jour, nonobstant les appels réitérés de l'Assemblée générale, des mesures adéquates ne soient envisagées pour prévenir le danger d'un hiver nucléaire.

Les négociations ne devraient pas achopper en principe, étant donné l'engagement solennel des dirigeants soviétiques et américains à ne pas recourir à ces arsenaux nucléaires.

Les Etats dotés d'armes nucléaires, qui ont une responsabilité particulière, devraient conclure une convention en la matière. Toute conception visant à lier la question de la prévention nucléaire à celle des autres conflits armés est obsolète et dangereuse. Les mouvements pacifistes et antinucléaires ainsi que les organisations non gouvernementales ne cessent de tirer sur la sonnette d'alarme.

Avec la permanence de ces armes, une mauvaise humeur, un simple accident, une erreur technique ou encore une folie humaine pour emprunter les termes du Président François Mitterrand, suffisent pour précipiter l'espèce humaine dans le gouffre de l'anéantissement.

Parmi la gamme d'obligations contraignantes à assumer figure l'aménagement de zones de paix et exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les Etats des régions intéressées.

Le strict respect de telles zones par les Etats dotés d'armes nucléaires s'impose pour l'avènement d'un monde dénucléarisé.

Des arrangements similaires existent en Afrique avec la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la dénucléarisation de l'Afrique de juillet 1987, en Amérique latine avec le Traité de Tlatelolco de 1967, et dans le Pacifique Sud avec celui de Roratonga de 1985.

Les propositions constructives faites au sujet de l'océan Indien, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est, des Balkans, de l'Extrême-Orient, de la Méditerranée et de la péninsule coréenne requièrent la même attention.

S'agissant de l'Afrique, la sauvegarde de la paix sur ce continent est un enjeu vital dans la mesure où l'acquisition de l'arme nucléaire par le régime raciste de Pretoria représente une menace réelle non seulement pour la sécurité des Etats voisins et régionale, mais aussi pour celle du monde.

Toute collaboration militaire avec Pretoria qui maintient son attitude négative à l'égard des décisions de l'Organisation des Nations Unies, aggrave la disproportion des forces dont les peuples africains paient les lourds tributs.

M. Camara (Guinée)

Il est temps que les trafiquants d'armes qui sont omnibusés par la soif de gains faciles réalisent le sursaut de conscience nécessaire, en cette période de détente et de dégel des conflits.

Elle se sent également concernée par les recommandations du document final issu de la première réunion des Etats de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, tenue à Rio de Janeiro en juillet 1988, en application de l'initiative prise par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/11 et 42/16, initiative relative au statut juridique à conférer à cette région.

M. Camara (Guinée)

Cette adhésion de mon pays découle de son profond désir de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, d'assurer son développement économique, social et culturel, dans un cadre de concertation qui se veut égalitaire.

Je vais maintenant aborder les armes chimiques et bactériologiques, ces métamorphoses démoniaques de l'industrie. D'après les experts, une vingtaine d'Etats en disposent ou peuvent les produire. Bien que le Protocole de Genève de 1925 interdise formellement leur usage, celui-ci se poursuit, décimant des populations après leur avoir fait subir des douleurs lancinantes.

D'autres dispositions sont aussi prises pour annihiler la tentation d'y recourir. Des échanges d'inspections dans le cadre de la transparence s'étaient déroulés en 1987 à cette fin, dans les usines des deux superpuissances, tandis qu'en août dernier, le Conseil de sécurité arrêtait des mesures rigoureuses relatives à leur emploi. Bien que le principe de vérification permette de résoudre le dilemme, le contrôle de leur fabrication pour des fins civiles n'est pas encore effectif. L'espoir existe néanmoins que les négociations à la Conférence du désarmement, qui sont déjà marquées du sceau du progrès, mèneront à l'adoption rapide d'une convention.

Il convient d'envisager, par ailleurs, des mesures rigoureuses pour bannir la pratique consistant à déverser des déchets radioactifs et toxiques dans certains Etats considérés comme de simples dépotoirs. Ces substances exercent des effets corrosifs sur l'écosystème et sur la vie humaine. Leur transport est une violation flagrante des conventions sur l'environnement et sur la navigation.

La gestion de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est aussi un autre motif de préoccupation. Il s'agit là d'un bien commun de l'humanité qui doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement et ce, conformément au Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

En accord avec les recommandations du Comité spécial dont ma délégation propose le rétablissement au début de la session de 1989 et l'esprit du paragraphe 90 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de nouvelles mesures sont utiles pour renforcer l'efficacité du régime

M. Camara (Guinée)

juridique international actuel. Hormis les négociations qui se poursuivent entre les deux superpuissances, des propositions fort intéressantes sont avancées qui méritent un examen sérieux lors des travaux de fond à Genève.

L'on constate avec amertume que les programmes de surarmement, le plus souvent ambitieux par leur contenu, coûteux par l'engagement des ressources et inutiles par leur portée, sont exécutés au moment même où, dans plusieurs endroits de notre planète, des millions de personnes meurent d'inanition et d'épidémies. Cette situation est tragique, eu égard aux progrès de la science et de la technologie qui ont doté l'homme de capacités prodigieuses pour maîtriser le déterminisme naturel et historique.

Le suivi par la communauté internationale de l'utilisation pacifique des technologies nouvelles, par exemple, aiderait à l'édification d'une société humaine plus prospère. C'est à propos de ce noble but des découvertes que l'écrivain français du XVe siècle, François Rabelais, disait :

"Science sans conscience n'est que ruine de l'âme."

Cela nous amène en outre à prendre conscience de la relation de symbiose existant entre le désarmement et le développement et de procéder à une réduction drastique des budgets militaires et à l'affectation des ressources ainsi épargnées à des fins civiles, conformément au Document final de la Conférence internationale tenue sur ce thème à New York, du 24 août au 11 septembre 1987.

S'il est vrai que la plus grave menace résulte de l'accumulation des armes nucléaires, il faudra convenir que les armes classiques elles aussi jouent un rôle important dans le rétablissement de l'équilibre des forces en présence pour corriger les asymétries. Leur développement inconsidéré ajoute une nouvelle dimension à la course aux armements et porte atteinte à la sécurité des pays. Après avoir causé des ravages lors de la seconde guerre mondiale, ces armes ne continuent-elles pas de faire de nombreuses victimes dans des guerres régionales?

Les deux blocs militaires devraient poursuivre les pourparlers pour aboutir à une sécurité fondée sur des mesures équitables et équilibrées de réduction des armements classiques et des forces armées au niveau le plus bas possible. Dans cette optique, les pourparlers qui se déroulent dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe autorisent l'optimisme, toutes les parties ayant réalisé l'obligation de dissiper les nuages de la suspicion et d'instaurer la confiance et la détente.

M. Camara (Guinée)

Il existe bien sûr d'autres aspects non moins importants du processus du désarmement, outre ceux que j'ai abordés dans mon exposé, tels que l'établissement de mesures de confiance, dont le règlement des conflits, qui a connu des progrès significatifs ces dernières années, la vérification des mesures de désarmement, l'échange d'informations militaires et les inspections sur place. La finalité de tout ce processus est de réaliser un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace. Dans cette tâche, gouvernements et populations ont certainement leur mot à dire.

Les mesures bilatérales et les négociations multilatérales ne s'excluent pas. Elles se complètent. Or, à ce niveau, l'exemple de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue à New York du 31 mai au 25 juin 1988, qui n'a pu produire un document final, malgré la détente survenue dans les relations entre les deux superpuissances, souligne à l'évidence l'ampleur et la complexité de l'oeuvre à accomplir par la communauté internationale.

Si ladite session a eu le mérite de développer de nouvelles idées enrichissantes et de hisser le débat à un niveau élevé, l'absence d'accord dans la confection de document final sur les questions aussi essentielles que les essais nucléaires, le désarmement naval et la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, est l'expression de la persistance d'une certaine conception limitative qu'il convient de réviser.

A cet égard, il est salutaire de rappeler que le Mouvement des pays non alignés, dont l'essence de la doctrine procède de cette volonté de paix, a adopté un communiqué final et un programme d'action à la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination du Mouvement sur le désarmement, qui s'est tenue à La Havane, du 26 au 30 mai 1988. Ces deux documents renferment des initiatives qui constituent un apport fructueux à la cause du désarmement et de la sécurité internationale, notamment le programme d'action de l'Inde relatif à la création d'un ordre mondial dénucléarisé et non violent.

Le désarmement est l'affaire de tous, et comporte divers aspects. A cette fin, le pouvoir de négociation de la Conférence du désarmement est à renforcer et le rôle des Nations Unies à accroître. La Conférence du désarmement est le seul organe multilatéral de négociation qui permet une meilleure perception des questions en la matière. Sans mettre en doute sa viabilité, nous souhaitons que

M. Camara (Guinée)

son fonctionnement et son efficacité soient améliorés à sa session prochaine. En effet, bien que composée actuellement des cinq pays nucléaires, d'autres puissances militaires ainsi que des pays neutres et non alignés qui forment le Groupe des 21, la Conférence reste encore sensible aux relations entre les deux superpuissances.

Quant à l'Organisation des Nations Unies, renouvelons-lui notre foi et notre attachement à ses principes et à ses valeurs. Respectons les différents accords et traités. C'est à ce prix que son rôle central dans le processus de désarmement et de réglementation du contrôle des armements sera facilité et les négociations multilatérales rendues plus efficaces.

Les résultats de la dernière session extraordinaire consacrée au désarmement, loin de nous décourager, devraient au contraire nous rendre plus perspicaces dans la poursuite de nos objectifs communs. Il n'est pas facile de réaliser un consensus sur un sujet aussi épineux que le désarmement. La Première Commission et la Conférence du désarmement peuvent colmater la brèche, puisque le climat international demeure toujours propice.

En conclusion, le désarmement, loin d'être un idéal lointain et insaisissable comme le conçoivent les sceptiques, est un impératif catégorique. Sa réalisation implique une révision de notre mode de penser et d'agir. A l'ère nucléaire, l'utilisation de la force brutale et toute appréhension des aspects spécifiques du désarmement à travers le prisme déformant de nos intérêts étriqués et des préjugés mènent au désastre.

Objectif noble, le désarmement ne peut être réalisé sans la volonté politique des Etats, sans les mesures de vérification et la démocratisation des relations internationales. Il s'agit avant tout de l'avenir du monde, de la paix qui est l'élément fondamental de la sauvegarde de la valeur suprême de l'humanité qu'est la vie.

M. ADAM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous nous réunissons cette année dans une atmosphère d'optimisme qui déborde d'une vitalité toute particulière, apportant un soulagement très bien venu après le sentiment de frustration né de l'incapacité de la communauté internationale de faire des progrès en matière de désarmement et sur d'autres questions régionales importantes qui auraient pu susciter un conflit militaire pouvant éventuellement s'étendre, menaçant directement la paix et la sécurité internationales.

Le débat général en séance plénière, auquel ont pris part beaucoup de chefs d'Etat et de gouvernement, de même que des ministres des affaires étrangères, a concentré l'attention sur la grande importance que revêt pour la communauté internationale les questions touchant à la course effrénée aux armements qui s'accroît sans cesse, en qualité et en quantité, et ses répercussions graves et directes sur la sécurité de l'humanité sur les plans économique, social et militaire, et ses incidences pour l'avenir même de la planète. Certains chefs d'Etat et de gouvernement ont avancé, au cours du débat général à l'Assemblée générale, des points de vue importants en matière de désarmement et de promotion de la paix et de la sécurité internationales. Certains d'entre eux ont appuyé des initiatives existantes, dont je ne citerai que celle-ci : un appel à une conférence internationale de tous les pays signataires du Protocole de 1925 sur l'interdiction de l'emploi des armes chimiques, afin d'empêcher la détérioration de ce protocole; un appel en faveur d'une plus grande coopération multilatérale pour la destruction des armes nucléaires; un appel pour la création de l'organisation internationale de l'espace extra-atmosphérique; l'idée de créer un système de publication des rapports des Nations Unies portant sur les mouvements de transferts et de ventes d'armes classiques; un appel à la tenue de réunions au niveau des ministres des affaires étrangères du Conseil de sécurité pour examiner cette question importante; un appel à la surveillance des explosions nucléaires partout dans le monde; la création d'un système international de vérification et de surveillance des explosions nucléaires par satellite; la création d'un groupe d'experts des Nations Unies pour l'évaluation et les prévisions en matière de techniques militaires et la création d'un système international pour la sécurité de l'environnement.

M. Adam (Soudan)

Toutes ces initiatives ont trouvé leur origine dans un sentiment réel des dangers que représentent pour l'humanité la course aux armements nucléaires et son développement jour après jour, ainsi que la mise au point et la fabrication d'autres armes à effet traumatisant capables de détruire l'homme et son environnement.

Toutes ces initiatives se sont manifestées dans une atmosphère propice grâce à une entente qui règne maintenant entre les deux superpuissances après la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et de plus courte portée et le désir d'apporter une réduction de 50 % aux armes stratégiques offensives. Ce sont là des mesures louables parce que pour la première fois le monde s'achemine dans la voie du désarmement. Nous pouvons dire que le monde s'est engagé dans une voie longue et difficile qui demande de la persévérance, une volonté collective et une action résolue.

Nous avons sous les yeux, comme tous les ans, un ordre du jour où abondent les questions importantes. Je ne sais pas s'il est heureux ou malheureux que la présente session suive de près la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui n'a pu parvenir à un document de clôture par consensus. Certains affirment que cette session extraordinaire a permis une convergence des différents points de vue, qu'elle a également réduit l'attitude d'affrontement de certains et qu'elle a renforcé des négociations multilatérales. D'autres disent que la communauté internationale a perdu une occasion en or d'arrêter un programme spécifique de désarmement, surtout du fait des circonstances internationales de l'heure, par la faute de l'intransigeance de certaines délégations. Toutes ces questions ne peuvent que jeter leur ombre sur le travail de la Première Commission cette année. Nous devons néanmoins reconnaître certains faits qui se manifestent actuellement sur la scène internationale : l'amélioration des relations entre les deux superpuissances dans le monde; l'amélioration de la situation concernant un grand nombre de conflits régionaux aigus et les premières mesures prises pour mettre fin à certains de ces conflits, exceptée la question du Moyen-Orient, qui représente le plus grand danger pour la paix et la sécurité internationales, et la reconquête par les Nations Unies de leur prestige usurpé grâce aux efforts très louables que l'Organisation a faits récemment pour s'engager sur une voie qui lui permettra de résoudre des crises qui menacent de longue date la paix et la sécurité.

M. Adam (Soudan)

Le fait que les forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix se soient vu décerner le prix Nobel de la paix cette année montre bien le rôle que l'Organisation peut jouer dans le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Au cours de cette déclaration, il m'incombe de parler de certaines questions auxquelles nous accordons une importance particulière en matière de désarmement et de maintien de la paix et la sécurité internationales, les voici. Malgré le début du processus du désarmement entre les deux superpuissances, il me paraît nécessaire de dire à la communauté internationale représentée actuellement dans les instances multilatérales, avant tout aux Nations Unies et à la Conférence du désarmement, quels sont les résultats de ces efforts, parce que nous pensons que le processus de désarmement exige absolument des efforts concertés, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. Ceci veut dire qu'une adaptation des négociations des superpuissances à leur stratégie et à leur sécurité nationale ne suffit pas. Il faut aller plus loin afin de donner un caractère international à ces négociations et que les petits pays ne soient pas touchés par la polarisation. Il devrait y avoir un programme précis de désarmement nucléaire, découlant de l'accord sur l'arrêt immédiat et total de toutes les explosions nucléaires dans tous les milieux, faisant disparaître tous les obstacles qui empêchent la conclusion d'une convention globale à ce sujet - au lieu de l'approche actuelle, qui prévoit la cessation des essais nucléaires par étapes.

Les Etats non nucléaires ne devraient pas être les victimes de la menace du recours à la force nucléaire. Ceci concerne les régimes racistes qui ont une capacité nucléaire, tels le régime raciste d'Afrique du Sud et Israël. Il convient de respecter le désir des Etats non nucléaires de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones dénucléarisées, telles que l'Afrique, ainsi que des zones de paix, telles que l'océan Indien, en tant que moyens efficaces d'arrêter la prolifération horizontale des armes nucléaires et de contribuer à réduire la tension internationale. Il est nécessaire d'infléchir la prolifération des armes nucléaires dans tous les milieux et de conclure une convention globale obligatoire à ce sujet.

Le déversement des déchets toxiques et nucléaires par certaines sociétés transnationales le long des côtes de certains pays en développement, notamment en Afrique, est une question qu'il convient de traiter avec détermination. Il y a là

M. Adam (Soudan)

des pratiques graves et immorales qui menacent la vie de l'homme et de son environnement. Nous appuyons à cet effet toutes les propositions qui prévoient un contrôle de cette pratique. Nous voudrions rendre hommage à l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est montrée vigilante sur cette question et qui lui accorde beaucoup d'importance.

M. Adam (Soudan)

Nous félicitons également la conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a récemment condamné cette pratique de manière directe. D'autre part, nous souscrivons aux programmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement en la matière et les appuyons.

Le désarmement classique est l'une des questions les plus importantes et nous devrions lui consacrer toute notre attention de façon à faire disparaître les foyers de tensions qui perpétuent la polarisation politique, militaire et stratégique. Il faudrait créer un mécanisme international de limitation du transfert illégal des armes classiques vers les pays du monde en développement. En même temps, il conviendrait de reconnaître le droit d'un pays en développement à préserver sa sécurité avec un minimum d'armes.

A cet égard, nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui maintiennent que les pays en développement contribuent à attiser la course aux armements classiques. Peut-être faudrait-il revitaliser les mécanismes de désarmement existants, dont les plus importants sont le Conseil de sécurité des Nations Unies et la Conférence du désarmement de Genève, pour les rendre opérationnels et permettre aux Etats non nucléaires de participer aux négociations sur le désarmement, conformément au Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Des efforts doivent être déployés en faveur de l'application du programme de travail formulé par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, y compris les menaces autres que militaires auxquelles sont exposés les pays en développement. La technique moderne, considérée comme étant l'une des réalisations les plus remarquables de notre époque, pourrait bien être une arme à double tranchant si elle était utilisée à mauvais escient. Cette technique doit donc servir directement au développement et au progrès plutôt qu'à l'accélération de la machine de guerre et d'une destruction sans cesse accrue.

A cet égard, nous tenons à louer le travail accompli par la réunion organisée par un groupe d'hommes de science éminents - la J. D. Bernal World Scientific Conference on Security and Disarmament - qui a eu lieu à New York du 27 au 30 mai dernier, en même temps que la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, et qui a reconnu le lien évident existant entre le désarmement, d'une part, et la sécurité et la justice sociale et économique, de l'autre. Parmi les recommandations formulées à cette réunion, on peut citer l'appel lancé à tous les hommes de science de s'engager à ne pas utiliser leurs connaissances à des projets

M. Adam (Soudan)

nuisibles pour l'homme et la vie sur terre. C'est en quelque sorte la voix d'une petite élite, qui a pris conscience des conséquences dangereuses que l'abus de la science moderne peut avoir pour l'humanité.

Nous accordons une importance particulière au rôle joué par le système de garanties et d'inspection, notamment celui de l'AIEA, en tant que procédure nécessaire et obligatoire pour tous les Etats et moyen efficace d'empêcher la prolifération des armes nucléaires et la possibilité, par certains Etats, d'en posséder secrètement, comme certains rapports de presse en ont récemment fait état.

L'appui à donner au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à son caractère global est devenu un impératif à l'heure actuelle. Les efforts déployés en faveur du renforcement de la sécurité internationale doivent se poursuivre sans répit. Le fait que tout le monde s'accorde à reconnaître le danger représenté par la concentration excessive de forces classiques et autres en Europe occidentale et le succès de la Conférence de Stockholm ont grandement contribué à l'acceptation du principe de l'accroissement de la confiance dans la promotion du désarmement. La mise en oeuvre du document de Stockholm a amélioré la possibilité d'établir des prévisions dans le domaine militaire. La réunion de suivi de Vienne a été propice à la poursuite d'efforts dans ce sens, notamment dans le cadre des négociations concernant le désarmement classique en Europe entre les pays du Pacte de Varsovie et les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de favoriser et de renforcer la coopération dans la région de la Méditerranée entre les pays non alignés appartenant à cette région, d'une part, et les pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ainsi que de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. L'importance de la Méditerranée s'est imposée tout au long de l'histoire, en tant que voie maritime stratégique et commerciale ayant des liens tant avec l'Est que l'Ouest. Il conviendrait par conséquent de régler de façon définitive les problèmes qui affectent la région de façon chronique, et dont le plus important est le problème du Moyen-Orient, qui est étroitement lié à la cause du peuple palestinien et aux pratiques israéliennes dans la région arabe.

Le comportement humain reste en toutes circonstances un élément important et le moteur dans la chaîne d'événements qui se produisent dans le monde. En

M. Adam (Soudan)

conséquence, pour pouvoir débarrasser l'humanité de la menace nucléaire, il importe de continuer de sensibiliser l'opinion publique et de la mettre en garde contre le danger réel que représentent les armes nucléaires en tant que moyen de dissuasion.

Nous réclamons la création de nouveaux centres régionaux pour la paix et le désarmement et demandons à ce que des efforts soient faits pour affermir davantage encore les concepts que la Campagne mondiale du désarmement ne cesse de renforcer jour après jour. Nous avons récemment été témoins d'une activité redoublée des organisations non gouvernementales, qui s'opposent résolument à l'accélération de la course aux armements. Les efforts qu'ils déploient dans ce sens méritent d'être loués. Nous constatons également que l'opinion publique prend de plus en plus conscience du danger véritable découlant de la course aux armements et de ses effets néfastes sur la vie de l'homme à tous égards. Nous devons veiller à maintenir cette tendance constructive. L'opinion publique peut faire beaucoup. Lorsque les institutions politiques échouent, c'est parce qu'elles sont déterminées à faire passer les exigences de leur sécurité nationale avant toute chose, et ce dans un monde armé jusqu'aux dents, qui a énormément plus d'armes qu'il n'en faut pour s'autodétruire, détermination qui s'est maintes fois révélée contre-productive.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Selon l'usage tacitement admis au Comité - que ma délégation appuie totalement -, j'espère, Monsieur le Président, que vous comprendrez que ma délégation veuille limiter ses remarques liminaires à la simple expression du plaisir que la délégation ghanéenne éprouve à vous voir, vous et les autres membres du Bureau, à la tête des travaux de la Commission, à sa présente session.

Etant donné que cette session est la première que tient la Commission depuis la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, je voudrais, au nom de la délégation du Ghana, évoquer brièvement les conclusions de la quinzième session extraordinaire.

Des efforts sont actuellement déployés aux niveaux international et autres pour remplacer l'atmosphère des relations internationales actuelles, exacerbée par les conflits, par une atmosphère de dialogue constructif et faire en sorte que la méfiance cède le pas à l'amitié. Cette transformation s'est produite du fait de la prise de conscience aiguë des conséquences tragiques qu'aurait, pour les nations et les peuples, une guerre à l'ère nucléaire. Nous savons tous qu'il y a autour du monde et dans les océans plus d'armes nucléaires qu'il n'en faut pour détruire complètement la vie sur la planète. Nous voulons tous voir progresser le désarmement et les gouvernements agir - autrement dit, nous voulons tous vivre.

M. Gbeho (Ghana)

La signature du Traité sur les FNI conclu en juin entre l'Union soviétique et les Etats-Unis non seulement représente une réduction du gouffre politique qui existe entre les superpuissances, mais nous donne également l'espoir que nous échapperons à l'anéantissement nucléaire. C'est cet espoir qui a animé les délégations qui ont participé à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la troisième consacrée au désarmement, qui a eu lieu pratiquement en même temps que le Sommet de Moscou. En fait, la représentation de haut niveau des gouvernements et des organisations non gouvernementales à cette session était en elle-même une expression de cet espoir. Il a donc été décevant de voir que la quinzième session extraordinaire n'a pu adopter la série de propositions qui figuraient dans le projet de document final.

Il était devenu évident qu'à cause d'intérêts nationaux étroits, certaines délégations n'étaient pas disposées à contribuer à ce que l'on percevait comme un consensus général. Dans certains milieux, on a même remis en question de manière tout à fait injustifiée sinon surprenante, la validité du Document final adopté lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Les nombreuses concessions faites par les pays non alignés et autres pays neutres en vue de contribuer à un consensus général n'ont jamais eu de réciprocité. Peut-être le climat politique international n'était-il pas aussi propice que l'on avait pensé. Et pourtant, lorsque la deuxième session extraordinaire a eu lieu en 1982, c'était dans le contexte de conflits régionaux insolubles et de tensions Est-Ouest. En 1988, toutefois, les conditions étaient beaucoup plus favorables, faisant clairement de cette conférence un tournant historique dans les relations entre les deux blocs idéologiques.

Malgré la déception ressentie devant l'échec de la troisième session extraordinaire, la délégation du Ghana estime que la communauté internationale ne devrait pas se laisser décourager. Nous sommes d'avis que la Première Commission devrait s'efforcer de maintenir l'élan acquis aux deux premières sessions extraordinaires. Nous devrions profiter de la vague actuelle de paix autour du globe, du dialogue en cours, de la compréhension qui existe entre les superpuissances, et du retour à un engagement envers les Nations Unies et le multilatéralisme pour poursuivre les nombreuses propositions en faveur de la paix et de la sécurité sur lesquelles un consensus se dégage. Ces propositions, à

M. Gbeho (Ghana)

notre avis, devraient maintenant être formulées sous forme de résolutions de l'Assemblée générale, pour servir de directives en vue d'une action future.

On pourrait par exemple examiner les propositions liées à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission du désarmement et de la Première Commission afin de formuler une résolution qui, mise en œuvre, renforcerait encore les procédures prévues dans les résolutions actuelles de l'Assemblée générale sur la rationalisation de ces importants organes.

L'échange de vues préliminaire qui a eu lieu la semaine dernière sur les méthodes de travail de notre commission montre très clairement que la question de la rationalisation est toujours d'actualité. De même, les propositions visant à renforcer le rôle du Secrétaire général et à promouvoir des activités plus importantes en matière de désarmement au Département des affaires de désarmement, à l'UNIDIR, au sein de la Campagne mondiale pour le désarmement, des ONG et des organisations de femmes méritent également notre appui et une action de suivi.

La question de la participation aux débats de la Conférence du désarmement par des Etats Membres observateurs devrait également retenir notre attention. Nous sommes d'avis que l'Assemblée générale doit fournir des directives politiques claires sur ce sujet précis.

Le programme de bourses et de formation des Nations Unies créé à la douzième session extraordinaire a contribué de façon significative à faire comprendre les questions de désarmement et autres. Au cours des années récentes, toutefois, non seulement le programme a reçu un appui peu enthousiaste de la part de certaines délégations, et le nombre et la durée des bourses ont été réduits, mais une délégation a constamment voté contre le renouvellement de ce programme. La Commission devrait, à notre avis, donner suite à la proposition de ramener le programme au niveau fixé par la première session extraordinaire consacrée au désarmement. A la lumière de toutes les possibilités que j'ai mentionnées, les idées et les propositions qui figurent dans le projet de document final devraient être formulées dans des résolutions de l'Assemblée générale fermement orientées vers l'action. La délégation du Ghana est prête à coopérer avec les délégations qui sont du même avis à la poursuite de cet objectif.

S'agissant des questions sur lesquelles des divergences fondamentales existent encore, notamment une interdiction totale des essais nucléaires, le désarmement nucléaire, la non-prolifération, le désarmement naval, les zones exemptes d'armes

M. Gbeho (Ghana)

nucléaires, les armes classiques, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et le rapport entre le désarmement et le développement, ma délégation estime qu'il est indispensable et approprié de reprendre les négociations sur ces questions dans un proche avenir. Certes, ma délégation appuierait en principe la convocation dans l'avenir d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, mais nous pensons que la date et les préparatifs de cette session sont d'une importance cruciale. Il ne serait guère prudent de hâter la convocation d'une autre conférence internationale à moins que cette initiative ne reçoive l'appui de tous, notamment celui des pays dotés d'armes nucléaires. Les efforts déployés dans la recherche du désarmement nucléaire ne peuvent guère se permettre un autre échec.

En vérité, l'absence d'accord sur les questions en suspens n'était pas dû à une rédaction incompétente ni à une carence de concessions de la part des pays neutres, mais plutôt à la réticence de certains pays influents à faire preuve de volonté politique. Les efforts de la Première Commission devraient donc s'attacher à réduire les divergences qui ont fait obstacle à l'adoption d'un document de consensus. A ces délégations dont les attitudes rigides ont fait échec à ce qui autrement aurait pu être une étape importante dans les efforts des Nations Unies en matière de désarmement, nous lançons un nouvel appel pour qu'elles réexaminent leur position. Peut-être serait-il bon d'attirer leur attention sur le paragraphe 28 du Document final qui déclare :

"Le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde. En conséquence, tous les Etats ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement. Tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement. Ils ont le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations multilatérales sur le désarmement qui ont une incidence directe sur leur sécurité nationale."
(résolution S-10/2, par. 28)

Nous ajouterons même que tous les Etats espèrent par conséquent que l'on obtiendra un succès.

Je voudrais maintenant passer aux points de l'ordre du jour dont est saisie la Commission.

La délégation du Ghana continue d'appuyer et de soutenir le Document final de la douzième session extraordinaire en tant que cadre fondamental du désarmement.

M. Gbeho (Ghana)

Ses principes et ses priorités sont tout aussi valides aujourd'hui qu'il y a 10 ans. La délégation du Ghana lance donc une mise en garde contre toute tentative de modifier, d'affaiblir ou de remplacer le document.

La question de l'interdiction des essais nucléaires reste une question importante en matière de désarmement. Le Ghana attache une grande importance à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais. Comme nous l'avons répété au fil des ans, c'est le moyen pratique de procéder à la désescalade de la course aux armements nucléaire. Nous sommes d'avis que pour être efficace, une interdiction des essais doit être complète et porter sur tous les milieux, y compris les essais soi-disant pacifiques et ceux qui sont conduits pour "améliorer la technologie militaire" ou "dans l'intérêt de l'économie nationale".

M. Gbeho (Ghana)

Un traité d'interdiction globale des essais serait la pierre de touche de la fidélité des nations aux objectifs du désarmement général ou complet. La méthode d'approche progressive proposée par les Etats-Unis et l'Union soviétique, à notre avis, est en deçà d'un engagement clair et sans ambiguïté envers un désarmement général et complet dans le domaine nucléaire. Nous pensons que les deux puissances nucléaires qui possèdent ensemble des arsenaux énormes d'armes nucléaires devraient se mettre d'accord, dès que possible, sur un moratoire suivi de négociations de fond en vue d'une interdiction totale des essais. La présentation de données nationales sur les explosions nucléaires prouve un respect fidèle des exigences de la résolution 41/59 N de l'Assemblée générale mais ne peut, à notre avis, remplacer un traité d'interdiction globale des essais.

Le Ghana se félicite des propositions de convocation d'une conférence internationale qui transformerait le traité d'interdiction partiel des essais de 1963 en un traité d'interdiction globale. Nous lançons un appel à tous, en particulier aux gouvernements dépositaires, leur demandant de faire preuve d'une plus grande sincérité dans leur action pour mettre fin à la course aux armements nucléaires, en appuyant ces propositions. A ceux qui s'opposent à un amendement au Traité partiel des essais pour des raisons d'équilibre de sécurité Est-Ouest et "théorie de la dissuasion nucléaire", on répondra seulement que cette théorie méconnaît très sérieusement la méfiance sous-jacente, qui a eu pour effet inquiétant de faire de l'Europe le plus grand théâtre de concentration d'armes.

A notre avis, le désarmement classique devrait recevoir la même attention que le désarmement nucléaire. Il est encourageant de voir qu'une plus grande attention est accordée à cette question. Nous pensons que c'est bien, vu les énormes dépenses en jeu et l'utilisation d'armes classiques dans les conflits régionaux. Il y a toujours un risque que ces conflits ne dégèrent en un affrontement nucléaire. Outre les perfectionnements technologiques de ces armes, la vente et le transfert international d'armes classiques sont devenus un phénomène très inquiétant qui devrait attirer l'attention de la communauté internationale. La façon dont les conflits régionaux se sont déclenchés, surtout récemment, témoigne de cette préoccupation légitime. Les efforts faits pour réduire et limiter les armes de type classique devraient s'orienter vers les fournisseurs et les acheteurs de ces armes. Il est inacceptable que des pays qui ont une responsabilité critique pour le développement de leur peuple dépensent le peu de ressources dont ils disposent pour stocker des armes classiques.

M. Gbeho (Ghana)

Le Gouvernement du Ghana s'est attaché au concept de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et s'oppose donc à toute course ou activité militaire dans l'espace. La position du Ghana est conforme aux résolutions des Nations Unies qui ont réaffirmé que l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, est le patrimoine commun de l'humanité et doit donc être réservé à des fins exclusivement pacifiques dans l'intérêt de toutes les nations. Etant donné les développements en cours dans les domaines des armes placées dans l'espace, la Commission devrait adopter des mesures à long terme qui mettraient fin au développement d'armes que l'on pourrait placer dans l'espace, en particulier des armes antisatellites, ainsi qu'un système de vérification efficace et pratique pour assurer l'interdiction des armes dans l'espace.

La délégation du Ghana a toujours appuyé les résolutions traitant des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Elle le fait parce qu'à son avis la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforcerait le régime de non-prolifération et nous protégerait de l'affrontement nucléaire.

Il y a deux décennies, les chefs d'Etats africains, dans leur sagesse, ont fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Cette déclaration a été réaffirmée par les Nations Unies, mais ses objectifs n'ont pas encore été réalisés dans la région à cause des ambitions nucléaires du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

A la Conférence de Vienne de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), il y a quelques semaines, les délégations africaines et les autres délégations des non-alignés ont essayé, une fois de plus, de renvoyer les autorités du régime de l'apartheid de l'AIEA, mais leur effort a été une fois de plus contré par les amis de l'Afrique du Sud, appuyés, cela est regrettable, par d'autres pays qui ont toujours déclaré leur amitié et leur appui à l'Afrique. Nous espérons que ces pays examineront à nouveau leur position sur cette question importante afin de faire en sorte que le régime d'apartheid accède au Traité de non-prolifération. Nous avons demandé également à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à ce traité; nous le faisons à nouveau aujourd'hui. Nous ne pouvons que répéter qu'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération est vitale pour parvenir à un désarmement nucléaire global.

La question de l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques a été évoquée à nouveau de façon répétée à l'Assemblée générale au cours du débat

M. Gbeho (Ghana)

général qui s'est terminé jeudi dernier. Cela reflète une inquiétude universelle devant l'utilisation, devenue récemment presque routinière, d'armes interdites pour régler les différends nationaux et extérieurs. Nous faisons nôtre cette inquiétude pour des raisons juridiques, humanitaires et morales. Le Ghana appuie l'appel lancé pour convoquer une conférence internationale des parties au Protocole de Genève de 1925 pour discuter des mesures internationales appropriées susceptibles d'endiguer l'utilisation actuelle de ces armes inhumaines. Nous demandons également à la Conférence du désarmement de redoubler d'efforts et de conclure un projet de convention dès que possible.

Nous demandons à tous d'exercer la volonté politique nécessaire pour aider à résoudre les problèmes délicats et techniques encore en suspens. Nous demandons entre-temps au Conseil de sécurité, en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, d'exercer toute l'influence dont ils disposent pour s'assurer que l'on n'aura recours à aucune arme chimique - absolument aucune - pour régler les conflits nationaux ou internationaux.

La question de la vérification du respect des accords en matière de désarmement est une partie importante du processus de désarmement. Malgré les progrès technologiques réalisés dans le domaine de la vérification, la méfiance continue d'entraver le processus de désarmement. Le Ghana appuie donc l'initiative des six nations adoptée en février dernier demandant l'établissement d'un système de vérification intégré multilatéral sous les auspices des Nations Unies. Les avantages d'ordre pratique d'un tel système, à notre avis, l'emporteraient de beaucoup sur les coûts financiers. Nous pensons que la Première Commission devrait poursuivre cette idée. Nous voudrions également indiquer ici même que nous apprécions à sa valeur la coopération modeste réalisée par les superpuissances dans ce domaine. Même si ces procédures sont imparfaites, nous pensons que la vérification constitue un commencement encourageant dont nous devrions nous servir.

Enfin, Monsieur le Président, nous sommes heureux que dans votre déclaration sur l'organisation des travaux, la semaine dernière, vous ayez dit que la Commission suivra la pratique établie au cours des deux dernières sessions pour utiliser d'une manière judicieuse son temps et ses ressources. La délégation du Ghana apprécie également la proposition que vous avez faite de discuter avec les amis du Président de la possibilité de regrouper les points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission et les autres questions afin d'améliorer plus avant les méthodes de travail de la Commission.

M. Gbeho (Ghana)

Je voudrais proposer qu'on accorde à l'avenir un peu plus de temps à la discussion sur le point 70 traitant de l'Antarctique. A notre avis, quatre réunions - qui, en réalité, ne représentent que deux réunions pour le débat général sur les questions et deux réunions pour examiner les différents projets de résolutions - sont insuffisantes pour cet important point de l'ordre du jour.

M. Gbeho (Ghana)

Cela fait le jeu de ceux qui souhaitent refuser à des délégations la possibilité de s'engager dans des discussions exhaustives sur cette importante question. Toutes les questions de sécurité et de désarmement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies sont importantes. La délégation du Ghana pense donc que les délégations devraient avoir une possibilité égale d'engager la discussion sur toutes les questions de sécurité et de désarmement.

Le désarmement est une question qui nécessite l'attention totale et sérieuse de la communauté internationale, parce qu'il implique, par-dessus tout, un risque de catastrophe universelle. Les vues qu'a exprimées ma délégation aujourd'hui ne sont que quelques-unes des considérations qui devraient aider à faire du désarmement une réalité. Nos vues ne sont nullement exhaustives et, si elles diffèrent de celles de nos interlocuteurs, cette différence ne fait que témoigner du travail considérable qui nous attend pour parvenir au consensus international qui, seul, nous permettra d'atteindre notre objectif du désarmement total et complet. Dans cette lourde tâche, la Commission doit à la communauté internationale d'agir avec détermination et en toute bonne foi. Ma délégation est prête à contribuer à l'exécution de la responsabilité solennelle d'épargner à notre monde un anéantissement prématuré et absurde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que la liste des orateurs pour ce débat sera close à 18 heures aujourd'hui.

La séance est levée à 17 h 25.